

1ÈRES BOUCLES CONDROZIENNES



Dimanche 1er Octobre 2023

3x 2 E.S.
100km chronos

REGLEMENT PARTICULIER

**B-SHORT comptant pour
Championnat Liégeois
et F.W.B. A.S.A.F.**

**ENTREE GRATUITE
PROGRAMME 5€**

Centre de l'épreuve : Salle aux Oies à Ouffet

Parc fermé : parking du cimetière à Ouffet

Assistance : parc artisanal de Pelé-Bois à Ouffet

Regroupement et ravitaillement : station PREVOT à Clavier



INFOS : bouclescondruziennes@gmail.com - R. Borlez 0476/33.51.04 - C. Pirotte 0471/62.21.16
Une organisation de l'Ecurie Chawresse en collaboration avec les communes de Clavier et Ouffet

affiche : Devillersstyling - photo : photomathieu

EPREUVE: B-SHORT « BOUCLES CONDROUZIENNES »

VISA ASAF N°: 066

DATE: 30 septembre et 1^{er} octobre 2023

ORGANISATEUR: Écurie CHAWRESSE - N° D'ENTREPRISE: 409 339 901

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

« Salle aux Oies » - Rue aux Oies à 4590 OUFFET via N66 Huy-Hamoir

Coordonnées GPS : 50°26'19.7" N – 5°27'29"8 E



REGLEMENT PARTICULIER

REMARQUES : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général
R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I | TIMING GENERAL – PROGRAMME DE LA MANIFESTATION

Mardi 25 juillet 2023

Vendredi 18 août 2023

Vendredi 22 septembre 2023

Mardi 26 septembre 2023

Parution du Règlement Particulier

Date de début des engagements

12h00 Clôture des inscriptions à droits simples

12h00 Clôture des inscriptions à droits majorés

20h00 Attribution des numéros

21h30 Affichage de la liste des engagés

Parution via le site internet : www.ecuriechawresse.be et sur **SPORTITY**

Samedi 30 septembre 2023

10h00 Ouverture du secrétariat et des vérifications administratives

Distribution du roadbook et début des reconnaissances

Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, etc.) ainsi que celui des numéros qui auront été attribués feront l'objet d'une parution sur le site et la page Facebook de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage selon le principe de convocations à des heures précises sous forme de DRIVE-IN

(CH de présentation à respecter OBLIGATOIREMENT)

11h00 Ouverture des vérifications techniques

L'heure et l'ordre de passage seront précisés par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via le site internet : www.ecuriechawresse.be

13h00 Clôture de la distribution des documents

18h30 Clôture des vérifications techniques

19h00 Fermeture du secrétariat et fin des reconnaissances

Dimanche 1^{er} octobre 2023

7h00 Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
 7h30 Fermeture des VT complémentaires
 7h45 Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
8h00 Ouverture du parc fermé de départ sur convocation
 8h30 Départ de la première voiture PH pour la 1ère boucle
 10' après la dernière PH, départ 1ère voiture des div. 4-3-2-1
 12h00 Départ de la première voiture PH pour la 2ème boucle
 10' après la dernière PH, départ 1ère voiture des div. 4-3-2-1
 15h30 Départ de la première voiture PH pour la 3ème boucle
 10' après la dernière PH, départ 1ère voiture des div. 4-3-2-1
 18h10 Arrivée de la première voiture PH
 60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1 et PH's: **affichage des résultats officiels**
 30' après l'affichage des résultats finaux : **affichage des résultats OFFICIALISES**
 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : proclamation et publication des résultats 4,3,2,1 et PH's par affichage et édition via les réseaux sociaux.



Boucles Condruziennes - 1er octobre 2023		Itinéraire-Horaire (V4OFF - 20230621)					
Dénomination - Localisation	Partiel	Total	Moy.	Temps	B1	B2	B3
CH0A PARC IN DEPART - Parking cimetièrre - Ouffet					8 h 00		
CH0B-2B-4B PARC FERME OUT - Parking cimetièrre - Ouffet					8 h 30	12 h 00	15 h 30
Ravitaillement Q8 - Ouffet		0,21					
CH0C-2C-4C SERVICE IN - Zoning de Pelé-Bois - Ouffet	2,50	2,50	30	0 h 05	8 h 35	12 h 05	15 h 35
CH0D-2D-4D SERVICE OUT	0,81	3,31	10	0 h 45	8 h 50	12 h 50	16 h 20
CH1-3-5 Bois	20,56	23,87	45,7	0 h 27	9 h 17	13 h 17	16 h 47
DEPART ES 1-3-5 : Bois-et-Borsu - Clavier - Bois (12,24km)	0,15	24,02	20	0 h 03	9 h 20	13 h 20	16 h 50
FF ES 1-3-5 (24 postes) - 100% asphalte (820m dégradés)	12,24	36,26					
TRC ES 1-3-5 Bois	0,28	36,54					
Ravitaillement Mazout PREVOT - Clavier		40,62					
CH1A-3A-5A REGROUP IN - Parking Carrefour Devillers	16,60	40,62	49,8	0 h 20	9 h 40	13 h 40	17 h 10
CH1B-3B-5B REGROUP OUT	0,04	40,66	10	0 h 20	10 h 00	14 h 00	17 h 30
CH2-4-6 Ochain	2,64	43,30	22,7	0 h 07	10 h 07	14 h 07	17 h 37
DEPART ES 2-4-6 : Terwagne SHOW - Pair - Ouffet (20,59km)	0,11	43,41	20	0 h 03	10 h 10	14 h 10	17 h 40
FF ES 2-4-6 (32 postes) - 680m dégradés + 740m de terre	20,59	64,00					
TRC ES 2-4-6 Temme	0,11	64,11					
CH2A-4A-6A PARC FERME IN - Parking cimetièrre - Ouffet	22,18	65,59	44,4	0 h 30	10 h 40	14 h 40	18 h 10
REGROUPEMENT					1 h 20	0 h 50	
TOTAL KM PAR BOUCLE	65,59	32,83		ES	32,76 L		
TOTAL KM EPREUVE	196,77	98,49		ES	98,28 L		



Art. 1 – Organisation

L'ASBL CHAWRESSE organise, les 30 septembre et 1^{er} octobre 2023, le *B-SHORT* « *Boucles Condruziennes* », 1^{ère} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières prescriptions sportives de l'ASAF et au présent règlement particulier auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course :	SENY Guy	Lic. ASAF n° LG524
- Directeur de course adjoint :	BORLEZ Robert	Lic. ASAF n° LG534
- Directeur de course adjoint :	LEPAILY Dany*	Lic. ASAF n° LG533
- Directeur de sécurité :	PIROTTE Cédric	Lic. ASAF n° LG593
- Directeur de sécurité adjoint (ES1) :	JADOT Jérôme	Lic. ASAF n° LG418
- Directeur de sécurité adjoint (ES2) :	JACQUES Paul	Lic. ASAF n° LG90060
- Directeur de sécurité adjoint (PC) :	DE CONINCK Fabienne	Lic. ASAF n° LG689
- Secrétaire du meeting :	ROYEN Magali	Lic. ASAF n° LG520
- Secrétaire adjointe :	MAERVOET Nathalie	Lic. ASAF n° LG529

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs		
Président :	SEVRIN Lambert	Lic ASAF n° LG419
Membres :	VIGNAUX Thierry	Lic ASAF n° LG554
- Collège des Commissaires Techniques		
Président :	SAINT-REMY Guy	Lic ASAF n° LG406
Membres :	GERLACHE Eric	Lic ASAF n° LG434
	NEZER Patrick	Lic ASAF n° LG439
	FALQUE Eddy	Lic ASAF n° LG430
	MONBALLIN Didier	Lic ASAF n° LG431
Secrétaire :	RENARD Mathilde	Lic ASAF n° LG445
Stagiaire :	LAMPROYE Gabriella	Lic ASAF n° LG437
- Inspecteur "Sécurité "		
	PUISSANT Jean-Claude	Lic. ASAF n° NA957

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relations concurrents :	HORENBACH Stéphane (Parc fermé)	Lic. ASAF n° LG667
	BOURGUIGNON Pierre (Regroupement)	Lic. ASAF n° NA90084
	ANCION Françoise (PC Course)*	Lic. ASAF n° LG90072
	SCHULJENKO Nicole (PC Course)	Lic. ASAF n° LG409
- Responsable E.C.1	JONIAUX Luc	Lic. ASAF n° HT367
- Chef de Sécurité E.C.1	JONIAUX Mickaël	Lic. CAS n° 20269
- Responsable E.C.2 :	MODAVE Louis	Lic. ASAF n° LG653
- Chef de Sécurité E.C.2	GOBEAUX Frédéric	Lic. CAS n° 22206
- Responsable parc fermé :	HORENBACH Stéphane	Lic. ASAF n° LG667
- Responsable parc regroup :	BOURGUIGNON Pierre	Lic. ASAF n° NA90084
- Responsable parc service :	DUMONT Yves	Lic. ASAF n° (en attente)

Secours médicaux

- Équipe médicale :	Belgian Help and Rescue Team	
- Ambulances :	Véhicules Ambulance Rescue Team	Nombre : 3

Gestion sécurité spectateurs

- Equipes motards :	Equipe Motocycliste de Sécurité	Nombre : 5
---------------------	---------------------------------	------------

Art. 2 – Éligibilité

Le B-SHORT « **Boucles Condruziennes** » est une épreuve de type B-Short (voir Art. 26 du RPR), disputée en une étape, comptant pour :

- **Le championnat B-SHORT de la FWB et le challenge de l'ASAF "Les Bourlingueurs"**
*Voir règlements complets, respectivement à l'Art. 14 du RSG et à l'Art. 25.1.4.1. du RPR
- **Le championnat RALLYE de la CSAP Liège**

L'épreuve N'EST PAS inscrite au calendrier "OPEN" et N'EST PAS accessible aux "HISTO DEMOS"

Art. 3 – Admission des véhicules

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R (voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du R.P.R.).

Art. 4 – Description du parcours

3 boucles identiques d'une longueur de 65,59km dont 32,83km d'étapes chronométrées (E.C.)
Par boucle, 2 sections et 2 étapes de classement :

E.C. 1 : 12,24km (100% asphalte) = étape en ligne

E.C. 2 : 20,59km (93% asphalte et 7% non revêtus en dur) = étape en show (1,5 tour)

Total : 196,77km dont 98,49km d'EC, comprenant 2,6% de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve. Les divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres divisions.

4.1. "Chicanes pénalisantes" (Voir Art. 13.6.1, du RPR)

Attention : Au cours de cette épreuve, des pénalités pour déplacement d'un élément d'une chicane seront d'application.

Déplacement d'un élément d'une chicane artificielle :

-1 ^{ère} infraction.....	20"
-2 ^{ème} infraction	30"
-3 ^{ème} infraction	mise hors course

4.2. "Super Rallye Intégral" (Voir Art. 13.15.1. du RPR)

Les concurrents qui, ayant abandonné et qui, pour poursuivre l'épreuve en super rallye, doivent être "dépannés" sur le routier pour rallier le départ de la boucle suivante, devront **préalablement** en aviser la direction de course par téléphone, afin d'éviter tout problème de réclamation pour une assistance illicite.

Ils pourront, ainsi, poursuivre la course et être repris à son classement final, pour autant qu'ils terminent l'épreuve et rentrent, **après la dernière ES de la dernière boucle, sans aide extérieure** au parc fermé final.

Ceci signifie que la dernière boucle devra se dérouler sans encombre, plus aucun redépart ne pouvant avoir lieu après le départ de celle-ci.

Pour chacune des EC de l'épreuve non parcourue ou non terminée par eux, le meilleur temps réalisé dans le classement général où ils sont repris, leur sera appliqué, majoré de 10'.

Si le concurrent qui a sollicité, auprès de la Direction de Course, le recours au "Super Rallye Intégral" dans les règles édictées, devait, après réparation ou non (même sans aide extérieure), être en mesure de réintégrer la course sans avoir "manqué" une seule ES, le temps réellement réalisé dans l'ES disputée avant la demande de SRI serait, alors, d'office remplacé par le temps "SRI" (càd meilleur temps réalisé + 10 minutes) uniquement à condition que celui-ci soit supérieur au temps réellement réalisé par le concurrent dans cette ES (Voir N.B. encadré, ci-dessous).

L'ordre des départs après réinsertion des concurrents "repêchés" (après accord de la CT et des CS) est laissé à l'appréciation de la DC.

Ces pénalités ne rentrent pas en compte pour le calcul du délai de mise hors course.

N. B. : Quel que soit le cas de figure, aucun concurrent ne peut tirer avantage de cette situation de "**Super Rallye Intégral**". En cas de manœuvre frauduleuse imaginée à cette fin, la mise hors course sera immédiatement prononcée et un rapport sera transmis par les Commissaires Sportifs, au CA de l'ASAF qui prendra les sanctions adéquates.

Art.5 – Engagement

5.1. Procédures

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "vérifications" adéquate**, du document "copies des licences 2023" de l'équipage, et du paiement du droit d'engagement **DEVRA parvenir uniquement par engagement en ligne via la plateforme ASAF.**

**Entre le 18 août 2023 et au plus tard, le 22 septembre 2023 à 12h00, période durant laquelle le "droit simple" sera d'application ;
Et au plus tard le 26 septembre 2023 avant 12h00*, ce qui entrainera une majoration automatique du droit (+20%) via la plate-forme en ligne de l'Asaf : <https://inscriptions.azureedge.net/>**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être versé au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 26/09/2023 à 12 heures**

**N° IBAN : BE58 2400 5489 0179 - BIC : GEBABEBB Intitulé: ASBL Ecurie Chawresse
Communication : Boucles Condruziennes 2023 - Équipage « Nom du Pilote / Nom du co-pilote »**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.
(Attention aux délais bancaires).

*** Passé ce délai, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

5.2. Copies des Licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, quelle que soit la voie choisie ou imposée, le document dénommé "Copie des licences", reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/Étrangère, si épreuve OPEN), en cours de validité (càd année 2023).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

5.3. Licences

La licence nécessaire pour participer à l'épreuve, doit être de type "annuel", du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4. Nombres maximaux d'engagés

Le nombre de participants est limité à 150 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1,2,3,4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **30** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 150 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).



5.5. Frais d'inscription (Voir Art. 3.11. du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage**.
 - **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
 - Le virement précisera clairement les noms de l'équipage.
- Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
 - Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **250€**
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **280€**
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à **240€**

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, (y compris pour les divisions "Prov'historic") - Voir Art. 5 du RTG. La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation doit être ajouté au virement reprenant ledit droit.

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- en cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (fax ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture des Vérifications Administratives de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture des Vérifications Administratives de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le CA de l'A.S.A.F. qui tranchera sans appel.

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7 du RPR)

L'attribution et l'affichage des numéros de départ seront publiés sur notre site internet :

www.ecuriechawresse.be le mardi 26 septembre 2023 à partir de 21h30.

Pour tous renseignements : BORLEZ Robert GSM 0486/335.104 !! Entre 10h et 22h00 !!

PIROTTE Cédric GSM 0471/622.116 !! Entre 10h et 22h00 !!

Les numéros, en Division 1, 2, 3, 4 seront attribués de **1 à 200** ; en division PH – SR, de **201 à 250** ; en division PH - Classic, de **251 à 299**.

L'ordre des classes est défini comme suit : **PH SR/Classic – 4/14 – 4/13 – 3/10 – 3/11 – 4/12 – 3/9 – 2/6 – 3/8 – 1/3 – 2/5 – 1/2 – 2/4 – 1/1**

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à la Division.

Conformément à l'Art.7.1.2. du RPR, l'organisateur aura le loisir d'attribuer un numéro à la place jugée la plus appropriée à **10%** des équipages en ordre pour participer à l'attribution des numéros, et ce, tout en respectant une logique sécuritaire.

Art. 6 – Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

a) Reconnaissance (voir Art. 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le samedi 30 septembre 2023 de 10h00 à 19h00. Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé ainsi que des équipes de motards durant toute la durée de la manifestation.

Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

BORLEZ Robert – LEPAILY Daniel – SENY Guy – PIROTTE Cédric – JADOT Jérôme – JACQUES Paul
Equipes motos (identités à préciser) pour la surveillance du respect des liaisons et des assistances interdites
Equipe de contrôleurs des reconnaissances (identités à préciser suivant additif)

b) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4. du RPR)

Fréquence : DEUX fois par boucle

Emplacements : **Station MAZOUT Prévot – N63d Route de Marche – Carrefour Devillers à CLAVIER**
Station Q8 – N66 Rue de la Sauvenière à OUFFET

Pour le ravitaillement : il y a un shop ouvert le samedi et le dimanche dans les 2 stations

c) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement au seul endroit autorisé.

Localisation du parc assistance : **Parc Artisanal de Pelé-Bois – Rue Pelé-Bois à OUFFET**

Le parc sera accessible dès le samedi matin et le stationnement ne pourra se faire que du côté droit

Accès uniquement depuis la N66 – SENS GIRATOIRE (voir plan) - GPS : 50°26'25.6"N – 5°29'15.4"E

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de la zone d'assistance délimitée par les panneaux idoines, seules des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

d) Zone d'assistance dite "Zone-Pneus"

La possibilité devra obligatoirement être donnée, aux concurrents, de changer les 4 roues, à un endroit désigné par l'organisateur, situé entre le parc fermé (de regroupement ou de départ) et le CH de départ de la première ES de chaque boucle (création éventuelle d'une zone d'assistance ou précision dans le road-book). Si la finalité première de cette possibilité est celle du changement des pneumatiques après un séjour plus ou moins long dans une zone de regroupement ou de parc fermé de départ, il n'y est pas interdit de procéder aux autres opérations autorisées dans les zones d'assistance traditionnelles. Cette faculté d'assistance appartient aux concurrents de toutes les Divisions et la zone éventuelle d'assistance leur est également accessible.

Des CH d'entrée et de sortie de cette zone d'assistance, ainsi que les panneaux idoines autorisant et interdisant la pratique de l'assistance, seront OBLIGATOIREMENT installés. La durée du service dans cette zone, (qui sera répertoriée sur la feuille de route et dans le road-book) sera au minimum, de 5 minutes.

ATTENTION : Toute les zones d'assistance seront pourvues d'un CH IN et d'un CH OUT.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7 – Parc fermé

7.1. Parc fermé de départ (voir Art. 15.1. du RPR)

Situation du parc fermé de départ :

«Parking de l'Ancienne Gare» - Rue aux Oies à 4590 OUFFET (face au cimetière)

Accessible uniquement depuis la Rue de Temme – SENS GIRATOIRE (voir plan)

7.2. Parc fermé d'arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie PH Classic et PH S/R, d'une part - Catégorie Divisions 1, 2, 3 et 4, d'autre part.

L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

Le retrait prématuré de la voiture du PF aura pour conséquence l'exclusion.

Art 8 – Vérifications techniques (voir Art. 3 du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux vérifications techniques de l'épreuve.

Les vérifications techniques préliminaires générales auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les divisions auront lieu le samedi 30 septembre 2023 à partir de 11h00, suivant l'heure indiquée sur le document qui vous sera préalablement transmis par mail et également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur. Lors de ces V.T., le concurrent se verra installer le système de suivi par tracking (voir DIVERS).

Ordre de passage : suivant convocation individuelle – CH d'entrée obligatoire

Les véhicules des divisions PH Classic et PH/SR seront convoqués entre **11h00 et 12h30**

Les véhicules des divisions 1-2-3-4 seront convoqués entre **13h30 et 18h30**

Emplacement : «Parking de l'Ancienne Gare» - Rue aux Oies à 4590 OUFFET (face au cimetière)

Les vérifications techniques **complémentaires** auront lieu le dimanche 1^{er} octobre 2023 entre 07h00 et 07h30.

Emplacement : «Parking de l'Ancienne Gare» - Rue aux Oies à 4590 OUFFET (face au cimetière)

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des « VT » préliminaires générales préalables à l'épreuve, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir art.3.8. du RPR)

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUM UP de l'ASAF ou en espèces.

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : «Parking de l'Ancienne Gare» - Rue aux Oies à 4590 OUFFET (face au cimetière)

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

«Parking de l'Ancienne Gare» - Rue aux Oies à 4590 OUFFET (face au cimetière)

Art 9 – Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par email inscription-rallye@ecuriechawresse.be ou par intervention sur la plate-forme en ligne de l'ASAF, **AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve soit le 29/09/23 à 12h00.**
En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai sur la plate-forme d'engagement en ligne de l'ASAF : <https://inscriptions.azureedge.net/> en cliquant simplement sur l'affiche de l'épreuve.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des vérifications administratives et celle de la distribution des road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs et se dérouleront suivant le principe de **DRIVE-IN** avec heures de convocations individuelles. Les Commissaires Sportifs procéderont au contrôle des documents (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels.

V	DOTATION
---	-----------------

Art. 10 – Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires Sportifs.
Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lendemain de la manifestation, au plus tard à 17h00
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 1^{er} octobre 2023 au plus tard à 22h00 «Salle aux Oies» (1^{er} étage) - Rue aux Oies à 4590 OUFFET
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - 3 premiers de la Division PH S/R (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (pilotes et co-pilotes)
 - 3 premiers de la Division PH Classic (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (pilotes et co-pilotes)
 - Première Dame au classement général Div 4
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Première Dame au classement général Div 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : calculé sur le classement des Div.1-2-3 confondues (voir Art. 11 du RSG)
 - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilotes et co-pilotes)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)

VI	POINTS DE CONTACT
----	--------------------------

Art. 11 – Permanences

○ **Jusqu'au jeudi 28 septembre 2023**

BORLEZ Robert	GSM 0486/335.104	!! Entre 10h et 22h00 !!
MAERVOET Nathalie	GSM 0475/580.586	!! Entre 10h et 22h00 !!
PIROTTE Cédric	GSM 0471/622.116	!! Entre 10h et 22h00 !!

A partir du vendredi 29 septembre 2023: «Salle aux Oies» (1^{er} étage) - Rue aux Oies à 4590 OUFFET

SENY Guy	GSM 0497/05.74.63	Direction de Course
LEPAÏLY Dany	GSM 0475/31.14.22	Direction de Course
ROYEN Magali	GSM 0473/53.67.18	Secrétariat

Art. 12 – Tableau d'affichage

- «Salle aux Oies» (rez-de-chaussée) - Rue aux Oies à 4590 OUFFET

- Application SPORTITY comprenant toutes les infos pratiques sur la course et accessible à tous les concurrents (documents, timing, listes, classements, communications et décisions) suivant le password : « BSBC2023 »

VII	DIVERS
-----	---------------

- Plan du parc d'assistance en annexe (respect du sens giratoire)
- Plan des infrastructures au centre de l'épreuve en annexe (respect du sens giratoire et des déviations)
- Roadbook d'assistance et panneaux « assistance » (Voir Art.17 du RPR)
- Programmes disponibles à partir du 30 septembre 2023 à 10h00 au centre de l'épreuve (mis en vente préalablement dans les commerces locaux)
- Petite restauration disponible sur place et dans le parc assistance
- Formule démocratique de repas chauds servis dans la salle au 1^{er} étage tout au long du week-end**
- Hôtels et gîtes : consulter l'Office du Tourisme d'Hamoir (086/38.94.43) www.hamoirtourisme.be
- Système de suivi >Tracking** : pour un suivi optimal des concurrents pendant le meeting, en collaboration avec GEODYNAMIC, l'organisation mettra en place un système de suivi de vos véhicules. Ce système n'implique aucun montage ou raccordement au véhicule du concurrent. Celui-ci est obligatoire pour participer à l'épreuve. Le refus de la part d'un concurrent, entraînera automatiquement la mise hors course et la perte du droit d'engagement. Un boîtier de suivi GEODYNAMICS sera installé (en respectant les prescriptions légales recommandées par les diverses autorités) dans votre voiture lors du contrôle technique suite à la présentation du document approprié qui vous aura été remis aux vérifications administratives. Ce document est à présenter complété et signé afin d'être considéré comme valide. Pour la restitution du boîtier, en cas d'abandon pendant la journée, vous serez invités à ramener le boîtier au secrétariat du rallye. En échange du boîtier, vous recevrez un document accusant notre bonne réception du boîtier. Si vous terminez le rallye, le boîtier sera retiré de votre voiture par nos soins juste après votre passage au CH final (parc fermé). En échange du boîtier, vous recevrez un document accusant notre bonne réception du boîtier. En cas de non-retour du boîtier GEODYNAMICS, un montant de maximum **500 €** pourra vous être facturé par GEODYNAMICS.

VIII	APPROBATIONS
------	---------------------

Art. 13

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

HELLINGS Philippe pour la CSAP Liège, Lic. N° LG90065, en date du 08/07/2023

DETRAIT Guillaume pour le GT ASAF, Lic. N° 90066, en date du 15/07/2023

BARIO Katty pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 11, en date du 22/07/2023. (approbation définitive)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

PUISSANT Jean-Claude, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° NA957, en date du 15/06/2023

RESTAURATION DE L'ORGANISATION



CARTE DU RESTAURANT DE LA SALLE AUX OIES

A emporter :

Sandwich jambon-fromage :	3€
Frites avec sauce au choix :	4€
Fricandelle :	2€
Mitraillette :	6€

En salle (1^{er} étage) :

2 boulets-frites sauce chasseur avec crudités :	14€
1 boulet-frites sauce chasseur avec crudités :	10€
Pennes bolognaise ou carbonara :	12€

Profitez de nos infrastructures modernes et n'hésitez pas à vous restaurer à la salle, durant tout le week-end, à des prix très démocratiques...

Une belle façon de soutenir notre organisation !

Merci à toute notre équipe en cuisine et au bar !



PARTENAIRES / PUBLICITES

Suivant l'article 5 du R.T.G. de l'A.S.A.F. :

La publicité proposée par l'organisateur est obligatoire et sera définie par voie d'additif. Si le participant refuse cette publicité, ou si elle n'est pas apposée lors des vérifications techniques, les Commissaires Techniques mentionneront le fait à l'organisateur, celui-ci étant en droit d'exiger un supplément de droit d'engagement de 20%.

Rappel : Si le participant accepte la publicité de l'organisateur, elle devra, être apposée avant le passage aux vérifications techniques.

Nos principaux partenaires :



Delecour Gilles
CHAUFFAGE • SANITAIRE • VENTILATION
ENTRETIEN ET DÉPANNAGE



GSM : 0477 / 13 54 85
Mail : gilles.delecour@hotmail.be

• Route de Huy, 4 - 4560 CLAVIER
• Zone d'Activités Nord, 51 - 5377 BAILLONVILLE



123 AutoService

Garage Graindorge
Vente de véhicules neufs et d'occasions
Entretiens - réparations, pneus toutes marques
Indépendant (VW - Audi - Seat - Skoda)

Route du Val n°5, Clavier
085 84 69 45 - 0475 69 53 56



Avenue de l'Industrie 26b à Tihange
085.21.65.40
Ouvert 7j/7 de 10 h à 21 h 30



Club organisateur : **Ecurie Chawresse**
 Epreuve : **B-Short « Boucles Condruziennes**
 Date : **1^{er} octobre 2023**

N°

INSCRIPTIONS EN LIGNE

<https://inscriptions.azureedge.net>

Entre le 18 août 2023 et le 22 septembre 2023 à 12h00, (droit simple) et au plus tard le 26 septembre 2023 avant 12h00, (droit majoré)

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION					Pour cette épreuve,	
Engagement reçu le :	Paiement reçu le :	Div	Cla	Ordre de réception		

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /	Adresse :		N° :
Code postal :	Localité :		
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.			
Si nous devons vous contacter :	N° Tél/ GSM :	E-mail :	
	ASAF	VAS	N° Licence Type Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	AN LI OV VB WV <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme : / « »	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /	Adresse :		N° :
Code postal :	Localité :		
Si nous devons vous contacter :	N° Tél/ GSM :	E-mail :	
	ASAF	VAS	N° Licence Type Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	AN LI OV VB WV <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée :
Compagnie d'assurance :		Police N° :	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14-et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH Classic (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo et Regularity VHRS où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo et Regularity VHRS (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF – Règlement Particulier Rallyes pour les cylindrées maximales et dates de références

R.G.P.D.	Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
--	--

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

*Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES***PILOTE/CONDUCTEUR**Nom : Si pseudonyme : Prénom : Signature
..... / « »

Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE/PASSAGERNom : Si pseudonyme : Prénom : Signature
..... / « »

Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cl.
			cc		

Compagnie d'assurance :

Police n° :

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Appui-tête			
Casque / HANS		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :	
Ornement extérieur		Nom/Cachet :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids			
Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Pneumatiques			

Copies de vos licences "sportives" 2023

N°

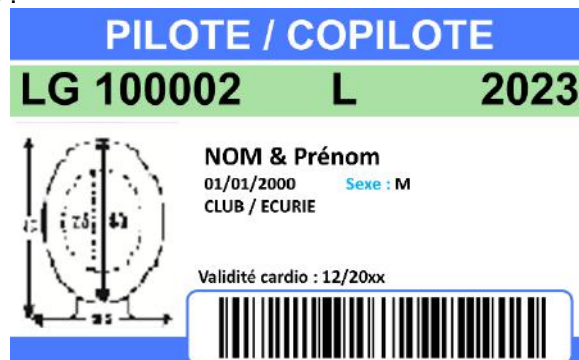
Pilote :

Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



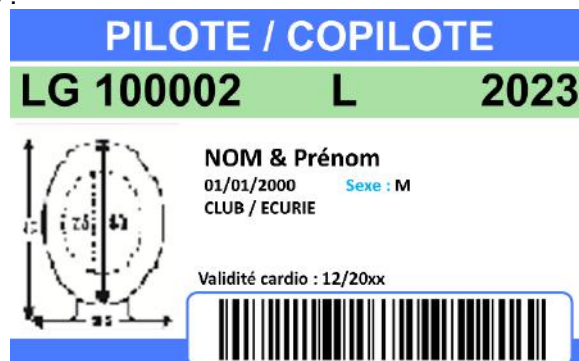
Copilote :

Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences "Sportives" ASAF, VAS ;

Notez ici la marque et le type du véhicule qui servira à vos reconnaissances ainsi que le numéro d'immatriculation :